

Formulaire de candidature à l'examen professionnel (EP)

1. Informations personnelles / Informations concernant l'admission à l'examen et les épreuves d'examen

Ce formulaire est à remplir par le candidat / la candidate et à compléter par les confirmations demandées et le visa de la fédération sportive concernée (page 4). Veuillez s'il vous plaît retourner le formulaire en respectant les délais d'inscription au siège administratif de « sportartenlehrer.ch » à l'adresse en haut à droite de cette page.

Veuillez s'il vous plaît coller une photo passeport

veuillez cocher

- Je pose ma candidature pour la participation à l'examen professionnel destiné aux professeurs d'une discipline sportive¹
 (Date épreuve d'examen 1 selon annonce séparée des associations sportives concernées)

le jeudi 29 novembre 2018

env. 08.30-18.30 h à l'hôtel Mövenpick à Egerkingen SO
 Taxe d'examen: CHF 1'800.00 (pour les 3 parties de l'examen)
 Délai d'inscription: **19 juillet 2018** (courrier A, date du cachet)

Nom				Prénom			
Adresse				NPA/Lieu			Canton
Tél. privé				Tél. professionnel			
Natel				Fax			
Atteignable				E-Mail			
Date de naissance				Lieu d'origine			Canton
Nationalité				Numéro AVS	756. . . .		
Langue maternelle				Langues			Langue d'examen désirée
Sport Branche			Fédération sportive nationale			Titre brevet selon RE ch. 7.12	

Informations concernant les épreuves d'examen¹ (selon Règlement RE Epreuves d'examen ch.5.11)

L'examen professionnel comprend les parties suivantes et dure :

Epreuve d'examen	Genre de l'examen	Temps	Quotient d'évaluation
Epreuve d'examen 1:			
a Document écrit sur la leçon d'examen	écrit	préparé à l'avance	1
b Leçon d'examen	pratique	env. 60 min.	3
c Entretien avec les experts sur la leçon d'examen	oral	env. 30 min.	2
Epreuve d'examen 2:			
a Travail d'examen	écrit	préparé à l'avance	2
b Présentation et conversation sur le travail d'examen	oral	env. 30 min.	2
Epreuve d'examen 3:			
Etude de cas	oral	env. 30 min.	2
Total		env. 150 min.	12

IMPORTANT : Le secrétariat n'accepte plus que les dossiers complets qui sont entrés au délai d'inscription. Les trois premières pages remplies par les candidats/tes au préalable doivent être contrôlées par l'association sportive et ils doivent être visées par les personnes compétentes à la page 4.

2. Conditions préalables concernant la formation et la pratique professionnelles

(sont décisives les conditions préalables pour l'admission à l'examen selon RE Titre 3.3 Admission à l'examen)

2.1 Formation professionnelle

RE ch.3.31 a): Sont admises à l'examen les personnes en possession d'un certificat fédéral de capacité professionnelle, d'un certificat de maturité, d'un diplôme d'une école de culture générale (ECG) ou d'un certificat correspondant.

Date/Année	Diplôme / Certificat (joindre les copies)	Remarques

2.2 Formation de professeur

RE ch.3.31 c) + d): Sont admises à l'examen les personnes titulaires de la plus haute reconnaissance J+S et/ou esa délivrée aux moniteurs/trices (formation continue 2) et qui ont suivi avec succès les cours offerts dans leur association (pour les disciplines sportives non subventionnées par J+S, il suffit d'avoir accompli avec succès les formations internes proposées par l'association).

Date/Année	Formation(s) suivie(es) et attestation(s) J+S/esa et association sportive (joindre les copies)	Remarques

2.3 Pratique professionnelle

RE ch.3.31 b): Sont admises à l'examen les personnes qui peuvent justifier d'une expérience pratique d'au moins 2 ans en tant que professeur-e ou moniteur/trice actif/ve dans la discipline sportive concernée et d'au moins 250 unités ou leçons enseignées au cours des 3 dernières années.

 **veuillez cocher**

Date/Année	Genre de pratique professionnelle (saisonnier/toute l'année) (Noms et adresses exactes des employeurs, evtl annexe)	<input type="checkbox"/> heures par semaine <input type="checkbox"/> toute l'année
	<input type="checkbox"/> saisonnier <input type="checkbox"/> toute l'année	
	<input type="checkbox"/> saisonnier <input type="checkbox"/> toute l'année	
	<input type="checkbox"/> saisonnier <input type="checkbox"/> toute l'année	

2.4 Formation de samaritain et/ou de secourisme

RE ch.3.31 e): Sont admises à l'examen les personnes qui peuvent justifier dans la discipline sportive choisie d'une formation d'un niveau approprié dans le secteur sanitaire et/ou des premiers secours qui ne remonte pas à plus de 4 ans (formations reconnues selon appendice D chiff. 6.1).

Date/Année	Formation / Diplôme (joindre les copies)	Remarques

2.5 Annexes supplémentaires

RE ch.3.2 Inscription f): Annexe d'une copie d'une pièce d'identité avec photo (carte d'identité ou passeport)

RE ch.3.2 Inscription g): Annexe d'une esquisse du travail d'examen projeté (voir à ce propos les instructions pratiques, appendice ch. 6.5 et concrétisation pour cet examen professionnel particulier par la commission d'examen à la page 3 qui suit)

Selon décision de la commission d'examen CE: version abrégée du CV / Curriculum Vitae

2.6 Lieu / Date / Signature candidat/e

Lieu / Date _____

Signature candidat/e _____

3. Particularités concernant le travail d'examen & l'esquisse du projet

3.1 Bases réglementaires (RE= Règlement / D=Directives)



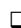
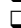
Règlement / Chiffres	Thème / Courte description	Remarques concernant cet EP
RE ch.5.11 2a)	Epreuve d'examen / Travail d'examen <ul style="list-style-type: none"> écrit préparé à l'avance 	idem idem
D ch.5.1 2a)	Remise du travail d'examen au plus tard 6 semaines avant l'examen oral. Thèmes principaux liés aux domaines de compétence: <ul style="list-style-type: none"> D (Organisation de compétitions) E (Gestion du matériel/de l'infrastructure) F (Conseil dans le contexte social) G (Soutien aux organisations sportives) H (marketing et administration) 	idem (c.-à-d. au plus tard le 18 octobre 2018) idem
D ch.5.3	<ul style="list-style-type: none"> Référence à l'appendice D ch.6.5 Confirmation par écrit de l'absence de plagiat et du respect des règles concernant les citations (indication concernant l'exclusion en cas de plagiat) 	idem v. 3.2 « Confirmation » ci-dessous
D appendice ch.6.5	<ul style="list-style-type: none"> 6.5.1 Buts du travail d'examen: compétence dans les domaines d'activité D, E, F, G + H 6.5.2 Remise: 6 semaines avant l'examen oral <ul style="list-style-type: none"> Forme: en règle générale écrite, en 3 exemplaires Sur demande dans une autre forme/un autre media 6.5.3 Thèmes / Contenus: libre choix parmi les domaines de compétence D, E, F, G + H; les candidats/candidates remettent en même temps que leur inscription une courte description du travail d'examen sous forme d'une esquisse de projet d'une longueur maximale d'une page A4. 6.5.4 Longueur: au minimum 10 pages A4 sans annexes – au maximum 15 pages. Plus de précisions sur la forme voir D ch.6.5.4 / 6.5.5 (voir aussi directives concernant le travail d'examen / site web – lien « download ») 	idem idem idem idem idem, esquisse de projet de 1 page A4 jusqu'au 19 juillet 2018 au siège administratif et demande d'une autre forme / media le cas échéant idem idem idem

3.2 Thème / Titre du travail d'examen

Titre / Thème _____

3.3 Annulation EP / Remise de l'esquisse du projet / Confirmation de rédaction indépendante travail d'examen

 **veuillez cocher**

-  Je confirme avoir pris connaissance des conditions d'annulation et de les accepter (55 à 40 jours avant l'EP: 25 % des frais d'examen sont échus. 40 à 20 jours avant l'EP 50 %, 20 à 0 jours avant l'EP 75 % des frais d'examen).
-  Je confirme que j'ai écrit ou écrirai le travail de ma main propre et que j'ai signalé ou signalerai toutes les citations et sources étrangères en tant que telles. (même confirmation avec visa selon D ch.5.3 et ch.6.5.5 dans l'appendice à la fin du travail d'examen)
-  L'esquisse du projet est jointe à l'inscription
-  Si le travail d'examen a été rédigé déjà, il est joint à l'inscription

Lieu / Date _____

Signature candidat/e _____

4. Confirmation et recommandation de l'association sportive nationale

Le formulaire d'inscription entier avec les pages 1 et 3 déjà remplies par le/la candidat/e est à présenter à temps à l'association nationale compétente. La confirmation ci-dessous est à remplir par l'association nationale et à munir d'une recommandation et du visa après contrôle des informations fournies par le/la candidat/e aux pages 1 et 3. Le siège administratif de „sportartenlehrer.ch“ est à votre disposition en cas de questions selon les données de contact en haut à droite.

Nom de l'association:

Nom / Prénom de la candidate / du candidat:

Fonction actuelle au sein de l'association / du club:

Eventuellement fonction projetée au sein de l'association / du club en cas de réussite de l'examen professionnel:

4.1 Confirmation

 **veuillez cocher**

- Nous confirmons l'exactitude des informations transmises dans le présent formulaire de candidature. Nous confirmons en particulier avoir vérifié que les conditions d'admission concordent avec les règlements concernant la formation au sein de notre association. Nous confirmons en outre que les informations transmises par le candidat/la candidate sous les points 2.2 et 2.3 concernant la formation et la pratique professionnelles sont exactes.
- Les soussignés confirment par leur signature sous 4.2 que le candidat / la candidate a passé avec succès les formations J+S et/ou esa requises (ou à défaut de J+S/esa dans la discipline sportive concernée, les formations internes offertes par l'association en question).

Remarques:

4.2 Recommandation / Visa de l'association nationale selon RE ch.3.31 f)

 **veuillez cocher**

- Nous recommandons la candidate / le candidat ci-dessus pour l'examen professionnel abrégé de professeur d'une discipline sportive ¹

Signatures valides de l'association nationale:

Lieu/Date _____

Lieu/Date _____

Nom/Prénom _____
Membre CE sportartenlehrer.ch

Le/la responsable de formation

Signature _____

Signature _____

Autres remarques de la part de l'association:

¹ Au cas où le nombre des candidats/candidates recommandé(e)s par les associations dépasserait les possibilités d'organisation d'une session de l'examen professionnel concerné, la décision d'admission à l'examen ou l'éventuelle inscription sur une liste d'attente sera prise de manière définitive par le commission d'examen (CE) de « sportartenlehrer.ch » (éventuellement après consultation des associations nationales concernées ou une liste de priorité transmise par ces dernières).